



Communiqué de Presse

Le Mans, jeudi 16 octobre 2014

Au démarrage de leurs études de médecine, ils s'engagent avec la Sarthe – Une première en France

Ils sont d'Allonnes, de Louailles, de Roëzé-sur-Sarthe, de Connerré, de Solesmes, du Mans ou du Grand-Lucé, 7 jeunes sarthois fraîchement bacheliers, se sont lancés dans une première année de médecine à Angers ou au Mans grâce à l'aide de Cap Santé Sarthe.

Cap Santé Sarthe pour les post bac

L'association Cap Santé Sarthe présidée par Daniel Coudreuse, maire de Brûlon, a été créée en décembre 2013 sous l'impulsion de plusieurs partenaires économiques et sociaux de la Sarthe, avec le soutien du Département dans le but d'attribuer des bourses d'études aux bacheliers et étudiants sarthois inscrits en PACES (Première Année Commune aux Études de Santé), sur conditions de ressources (quotient familial), et de mérite (résultats au Bac).

Ce pari à long terme pour lutter contre la désertification médicale est une première en France. Il est soutenu par des entreprises sarthoises mécènes.

Une bourse de 6000 € et parrainages d'un professionnel et d'un externe

Sur 19 dossiers enregistrés, le Jury Cap Santé Sarthe a retenu la candidature de 7 lauréats qui bénéficieront d'une aide financière de 6 000 € ainsi que d'un parrainage par un professionnel de santé sarthois et par un étudiant en médecine de 2^{ème} cycle (externe de la Corporation de Médecine d'Angers - CoMA) pendant les 6 premières années d'études.

Cette bourse de 6000€ sera financée à 50% par des partenaires privés et à 50% par le Département. La commune de résidence peut abonder à la bourse.

7 bourses octroyées à des jeunes bacheliers de 18 ans

En contrepartie, les lauréats s'engagent :

- à suivre les cours et à passer le concours sanctionnant la PACES
- à réaliser un stage d'externat et un stage d'internat dans le département de la Sarthe

Capucine CHATAL - **SOLESMES**
Clémence BEAUMIER - **LOUAILLES**
Chloé LEBAS - **ROEZE SUR SARTHE**
Anatole REMY - **LE GRAND LUCE**

Johanna KOUEVI DJIN - **LE MANS**
Zuhal ALKIN - **ALLONNES**
Margaux JAUNET-BARON - **CONNERRE**

*Par ailleurs, bien qu'il ne remplisse pas les critères sociaux requis, le Bureau de l'association a décidé de distinguer le plus jeune bachelier de la Sarthe : **Malory PICHON-PRAMIL**, âgé de 16 ans et lauréat au Baccalauréat S en juin dernier, en lui proposant le parrainage d'un chirurgien.*

Contact presse :

Lucie Desnos - 02 43 54 72 99 - 06 85 41 09 48 - lucie.desnos@cg72.fr

Attachée de presse – Conseil général de la Sarthe - Hôtel du Département - Place A. Briand - 72072 LE MANS cedex 9

Fax : 02 43 54 70 31 - www.cg72.fr - www.sarthe.com

Les aides du Conseil général

En Sarthe, on estime qu'il manque de 180 médecins généralistes, 150 chirurgiens-dentistes, 230 masseurs-kinésithérapeutes.

Contrats d'engagement

Contrats d'engagement Médecine depuis 2007

Depuis 2007, les étudiants en médecine français puis européens (depuis janvier 2011) peuvent signer un contrat d'engagement dès la seconde année pour s'installer en Sarthe à la fin de leurs études et ce pour une période minimum de 5 ans (aide de 25 200 €).

➔ 45 contrats d'engagement signés

9 médecins se sont déjà installés en Sarthe (Le Mans, Conlie, Vibraye, la Flèche, Courdemanche, Tennie, Brulon). 1 devrait s'installer en 2015, 2 en 2016, 4 en 2018, 11 en 2019, 5 en 2020 et 5 en 2021.

Contrats d'engagement Odontologie depuis juillet 2012

Les étudiants européens en odontologie peuvent signer un contrat d'engagement dès la seconde année pour s'installer en Sarthe à la fin de leurs études et ce pour une période minimum de 5 ans (aide de 25 200 €),

➔ 38 contrats d'engagement signés

4 chirurgiens-dentistes se sont déjà installés à La Flèche (2), Champagné, La Chartre

Contrats d'engagement Masso-kinésithérapie

Les étudiants européens en masso-kinésithérapie peuvent signer un contrat d'engagement dès la seconde année pour s'installer en Sarthe à la fin de leurs études et ce pour une période minimum de 3 ans (aide de 10 000 €)

➔ 2 contrats signés

Aides aux stages pour les filières médecine, odontologie et masso-kinésithérapie

Indemnités de stage pour les externes et internes en médecine générale

Externes : 200 € par période de stage au centre hospitalier du Mans et 250 € par période de stage chez un médecin généraliste.

Internes : 200 €/mois pour les frais de déplacement complétée par une indemnité allant de 200 €/mois à 400 €/mois au titre de l'incitation au stage en Sarthe (variable en fonction du nombre de stages en zones rurales sarthoises - hors Le Mans Métropole).

➔ Une quarantaine d'externes et une trentaine d'internes aidés par an.

Odontologie : 600 € par période de stage pour les étudiants en odontologie de 3ème cycle en stage actif d'initiation à la vie professionnelle auprès d'un chirurgien-dentiste sarthois.

➔ 3 stagiaires aidés en 2014.

Masso-kinésithérapie : 400 € par période de stage à Le Mans Métropole et 600 € par période de stage en zone rurale sarthoise, pour les étudiants en masso-kinésithérapie effectuant un stage pratique chez un masseur-kinésithérapeute libéral sarthois.

➔ 9 stagiaires aidés en 2014

Aides à la première Installation

Aides à la première Installation pour les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes et les masseurs-kinésithérapeutes. Aide départementale de 7 500 € subordonnée au versement d'un montant de 7 500€ par la collectivité d'accueil pour une installation en zone fragile sarthoise (selon cartographie ARS en vigueur)

➔ 7 installations

Contact presse :

Lucie Desnos - 02 43 54 72 99 - 06 85 41 09 48 - lucie.desnos@cg72.fr

Attachée de presse – Conseil général de la Sarthe - Hôtel du Département - Place A. Briand - 72072 LE MANS cedex 9